

UE 2.2 Fonction de reproduction

Chapitre 2 : développement embryonnaire, foetal et placenta

Pr Sylviane Hennebicq

DONNEES GENERALES DE DEVELOPPEMENT

- Ontogenèse=ensemble des étapes allant de l'œuf fécondé à l'individu adulte capable de procréer
- Embryogenèse=stades précoces du développement (segmentation, gastrulation, organogenèse) 2 mois
- Période foétale=stades plus tardifs de croissance et maturation des organes préalable à la naissance, 7 mois

PLAN

- La segmentation (1ère semaine)
- Embryon didermique (2è semaine)
- Gastrulation (embryon tridermique, 3è semaine)
- Fermeture de l'embryon (3è-4è semaine)
- Formation des organes (5è-8è semaines)
- Période foetale (3è-9è mois)
- Formation du placenta
- Grossesses gémellaires
- Notions de tératogénicité, survenue de malformations

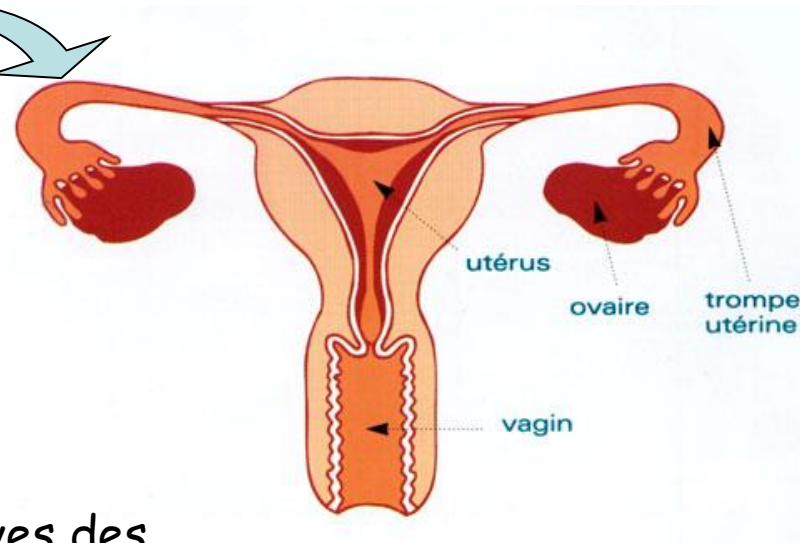


2 blastomères
(30h après la fécondation)
Décompaction chromatine spz,
Fusion des pronoyaux
Réplication ADN,
Organisation chromosomes



8 blastomères (60h)

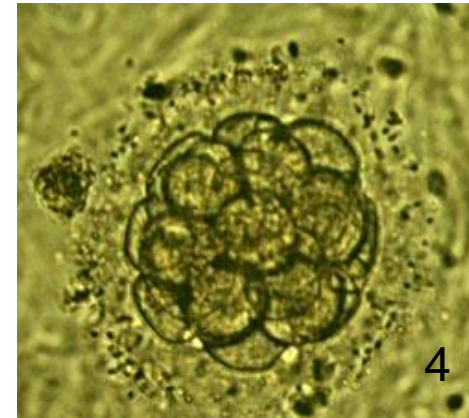
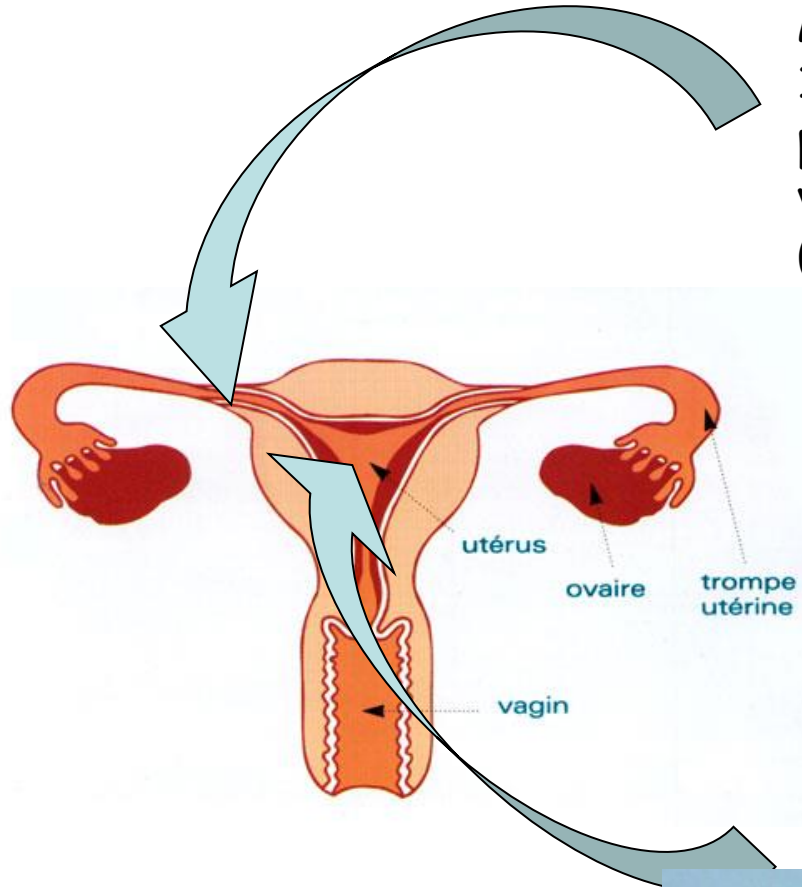
Mitoses successives des
blastomères
Accroissement exponentiel
du nombre de blastomères



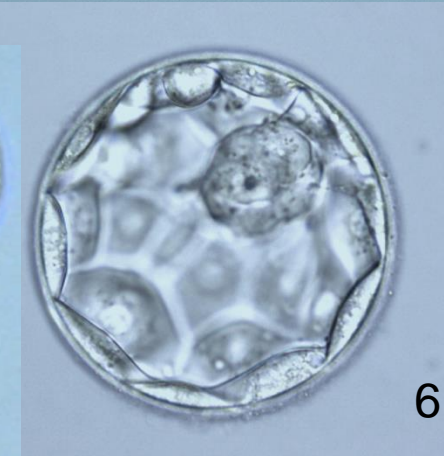
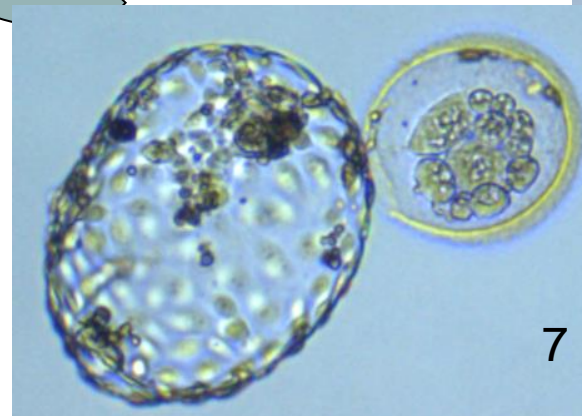
SEGMENTATION

COMPACTION

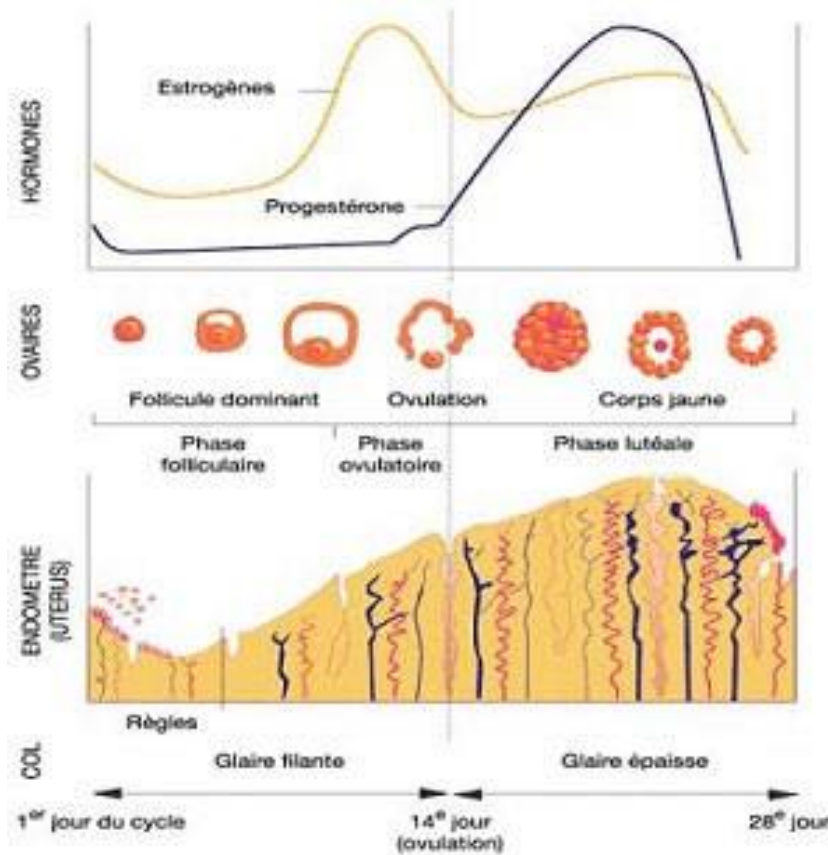
Morula à partir de 16 cellules, puis compaction vers 30 cellules (J4-J5)



Blastocyste (J5, J6)
Individualisation cellules embryonnaires et cellules trophoblastiques, puis éclosion hors de la ZP, l'embryon a gagné la cavité utérine



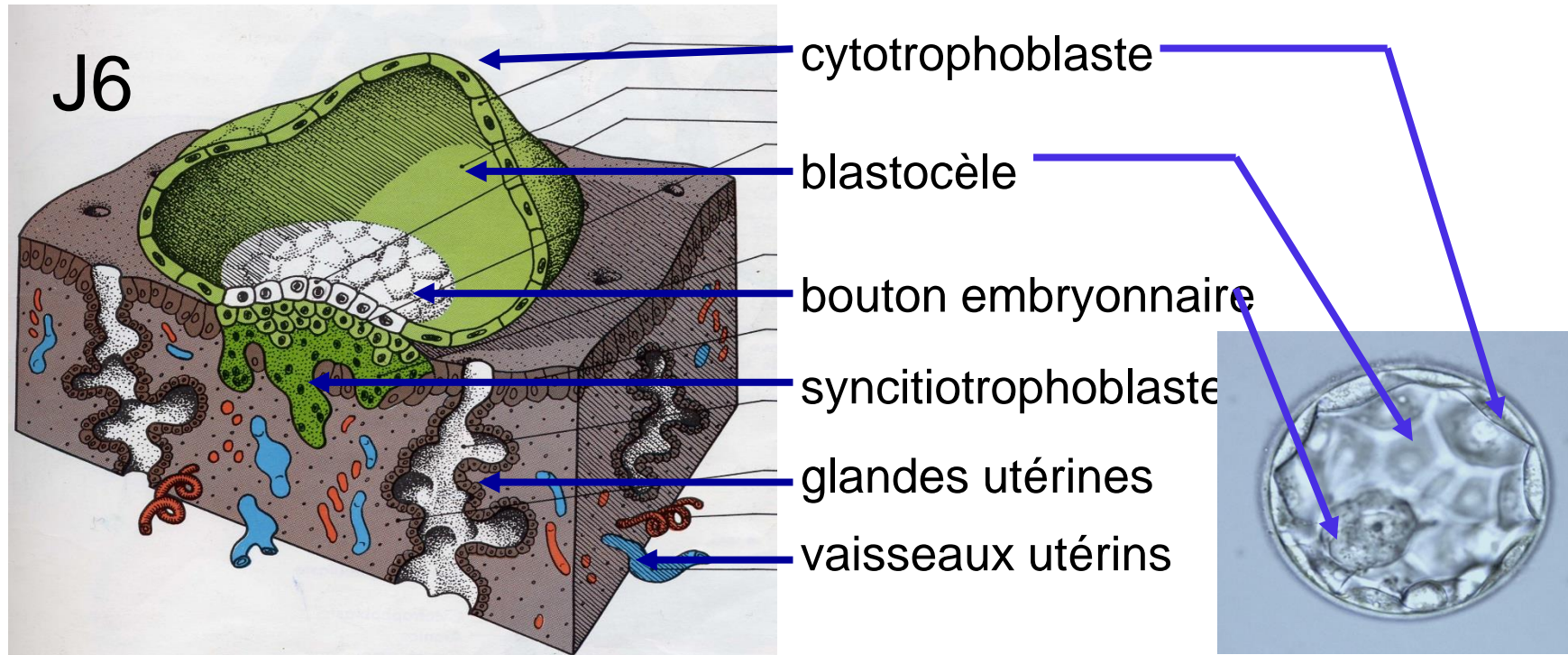
Cycle de l'endomètre



- Croissance de l'endomètre sous dépendance oestrogénique
- Maturation de l'endomètre sous dépendance progestéronique

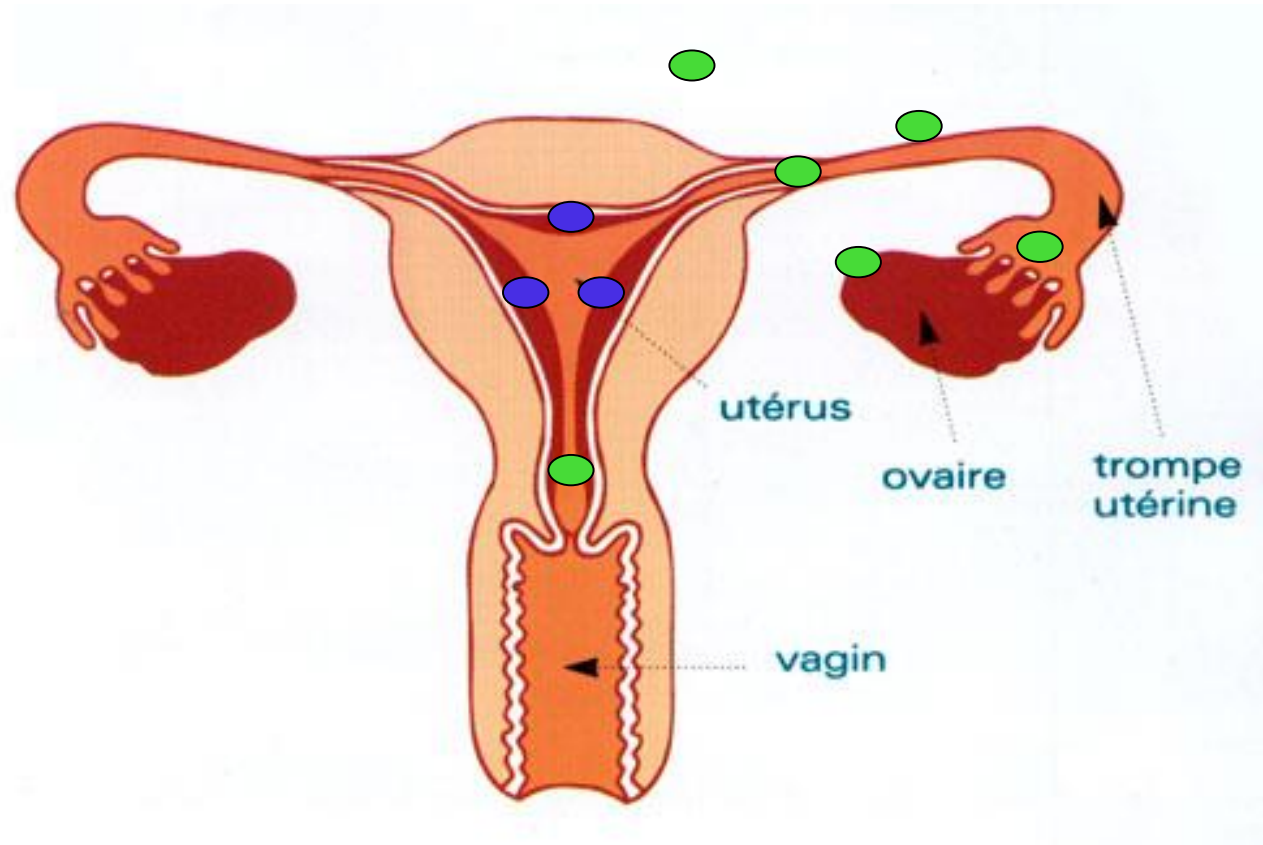
IMPLANTATION

- À partir du 6^e jour, l'embryon peut s'implanter dans la muqueuse utérine (endomètre)
- L'organisation des annexes se fera en même temps que le développement de l'embryon



Sites d'implantation normaux et pathologiques

- En bleu les sites normaux
- En vert les sites anormaux
- Sites ectopiques (GEU), dont tubaires >95% des cas



Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Rhône-Alpes.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Rhône-Alpes, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.